

CONSEIL GENERAL DU GARD
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Séance du Jeudi 20 Novembre 2008

-----oOo-----

DELIBERATION N° 156
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT RURAL

Extrait de la réunion du 20 Novembre 2008

ETAIENT PRESENTS

MM. AUZON-CAPE, BAUMET, BLANC, BONTON, CANAYER, CHAULET, DELORD, DENAT, DUMAS, GAILLARD, GAROSSINO, IGLESIAS, JEAN, LAGANIER, MALAVIEILLE, MARTINEZ, MAURIN, MENVIEL, PARIS, PONS, PORTAL, PORTALES, ROSSO, ROUX, SAUZET, SUAOU, TOULOUSE, VALETTE, VALY, VIDAL, YANNICOPOULOS.

PROCURATION(S)

Monsieur AFFORTIT pour Monsieur GAROSSINO, Monsieur ALARY pour Monsieur DUMAS, Monsieur BOUAD pour Monsieur GAILLARD, Monsieur CASOURANG pour Monsieur TOULOUSE, Monsieur CAVARD pour Monsieur DELORD, Monsieur CLARY pour Monsieur MALAVIEILLE, Monsieur LAPIERRE pour Monsieur SAUZET, Madame LAURENT-PERRIGOT pour Monsieur VALETTE, Monsieur PRAT pour Monsieur CANAYER, Monsieur PROCIDA pour Monsieur ROUX, Monsieur PROUST pour Monsieur YANNICOPOULOS, Monsieur VACARIS pour Monsieur ROSSO, Monsieur VERDIER pour Monsieur DENAT.

ABSENT(S) EXCUSE(S)

M. PISSAS.

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX SYNDICATS MIXTES ET AUTRES
ORGANISMES DE GESTION DES ESPACES NATURELS GARDOIS**

N° 156



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

VU le rapport n° 631 de Monsieur le Président du Conseil Général,

Entendu le Rapporteur, Monsieur GAROSSINO

VU la délibération n° 04 du Conseil Général, portant délégations en date du 28 mars 2008,

VU la délibération n° 41 du Conseil Général en date du 29 juin 2007, approuvant la Décision Modificative n° 1 2007 présentée par la Direction du Développement Rural, dans le cadre de l'orientation politique « **Renforcer la sécurité des personnes et des biens dans un environnement de qualité** » -axe stratégique « *Préserver et améliorer durablement notre environnement* »-, et relative notamment à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles,

VU la délibération n° 41 du Conseil Général en date du 23 janvier 2008, approuvant le Budget Primitif 2008 concernant la politique départementale de l'environnement, dans le cadre de l'orientation politique « **Renforcer la sécurité des personnes et des biens dans un environnement de qualité** » -axe stratégique « *Préserver et améliorer durablement notre environnement* »-, et réservant notamment un crédit de **41 750,00 €** au titre de la prestation « *Subvention de fonctionnement aux syndicats mixtes et organismes structurants en matière d'environnement* »,

VU la délibération n° 50 du Conseil Général en date du 27 juin 2008, approuvant la Décision Modificative n° 1 2008 concernant la politique départementale de l'environnement, dans le cadre de l'orientation politique « **Renforcer la sécurité des personnes et des biens dans un environnement de qualité** » -axe stratégique « *Préserver et améliorer durablement notre environnement* »-, et réservant notamment un crédit de **7 963,00 €** au titre de la prestation « *Subvention de fonctionnement aux syndicats mixtes et organismes structurants en matière d'environnement* »,

VU la délibération n° 34 du Conseil Général en date du 24 octobre 2008, approuvant la Décision Modificative n° 2 2008 présentée par la Direction du Développement Rural concernant la politique départementale de l'environnement, dans le cadre de l'orientation politique « **Renforcer la sécurité des personnes et des biens dans un environnement de qualité** », -axe stratégique « *Préserver et améliorer durablement notre environnement* »-, et réservant notamment un crédit de **20 837,00 €** au titre de la prestation « *Subvention de fonctionnement aux syndicats mixtes et organismes structurants en matière d'environnement* »,

CONSIDERANT que la politique du Département en faveur de la gestion des espaces naturels et de leur ouverture au public est notamment mise en œuvre au travers de sa participation à des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) compétents sur des territoires à enjeux partagés, sous la forme d'un soutien technique et financier, inscrit au budget de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S.),

CONSIDERANT que les syndicats agissent sur des périmètres règlementaires d'action (Sites classés et Opérations Grands Sites, Réserves naturelles, Espaces Naturels Départementaux) et contribuent à la mise en œuvre des objectifs généraux fixés par la collectivité pour la préservation des espaces naturels sensibles issus de l'Inventaire des E.N.S. du Gard,

VU les demandes formulées par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Conservation de la Vallée du Galeizon et la Communauté de Communes du Pays Viganais,

VU l'avis émis par la Commission Aménagement Durable du Territoire et Cadre de Vie qui s'est réunie le 18 novembre 2008,

VU les pièces du dossier,

A L'UNANIMITE,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement globale d'un montant de **20 837,00 €** en faveur des deux structures suivantes, dans le cadre de l'aide départementale pour la gestion des espaces naturels et de l'ouverture au public :

- **2 000,00 €** en faveur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Conservation de la Vallée du Galeizon, pour la définition de périmètres de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les communes de la vallée du Galeizon, sites repérés sur l'inventaire des espaces naturels du Gard comme site prioritaire pour le Département ;
- **18 837,00 €** en faveur de la Communauté de Communes du Pays Viganais, qui s'est vu confier, par le Syndicat Mixte pour la mise en œuvre de l'Opération Grand Site du Cirque de Navacelles et de sa région, la maîtrise d'ouvrage d'une étude programmatique pour l'aménagement autour du belvédère de Blandas, espace naturel sensible départemental ; cette opération se déroulera de la façon suivante : concours, esquisse par deux ou trois cabinets d'architectes et définition d'un parti d'aménagement.

| Bénéficiaires | Objet | Montant subventionnable (HT) | Montant de la subvention (HT) | Co-financements (HT) |
|----------------------|---------------------------------|---|--|---------------------------------|
| SM du Galeizon | Etude foncier | 2 500,00 € | 2 000,00 € | 0 |
| CC Pays viganais | Etude définition aménagement | 53 820,00 € | 18 837,00 € | Région 20 % Etat 35 % |

ARTICLE 2 :

Les crédits nécessaires seront prélevés au Budget Départemental, sur le chapitre 65, fonction 738 :

- nature 65735 (ligne de regroupement 1), pour 2 000,00 €;
- nature 65734 (ligne de regroupement 1), pour 18 837,00 €

| INDIVIDUALISATION DES CREDITS HORS AP// | | | | | | | |
|---|-------------------|--------------|---------------|--|---|---|----------------------|
| PRESTATION | IMPUTATION | | | PRESTATION | | | |
| | Cha p | Fonct | Nature | TOTAL des crédits votés (1) | TOTAL DES INDIVIDUALISATIONS ANTERIEURES | CREDITS INDIVIDUA LISES LORS DE CETTE SEANCE | N° Engagement |
| Subvention de fonctionnement aux syndicats mixtes et autres organismes structurants en matière d'environnement | 65 | 738 | 65735 LR1 | 51 713,00 € | 49 713,00 € | 2 000,00 € | |
| | 65 | 738 | 65734 LR1 | 18 837,00 € | 0,00 € | 18 837,00 € | |
| TOTAUX | | | | 70 550,00 € | 49 713,00 € | 20 837,00 € | |

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME